

COMPTE COMMUNAL 2018

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code
de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1. Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

La présentation du compte 2018 constitue un exercice particulier puisqu'il s'agit du dernier compte de la précédente mandature.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune. Il est essentiellement basé sur les informations reprises dans la synthèse analytique.

Dans le cadre de la présentation de la Déclaration de Politique Communale (DPC), il a été annoncé que, lors de la présentation du compte communal, un bilan de la mise en œuvre de la DPC sera également présenté au Conseil communal. Cet exercice n'est bien entendu pas proposé dans le cadre du compte 2018. Il sera réalisé pour la première fois dans le cadre de la présentation du compte 2019.

2. Compte budgétaire

1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde positif de 816.435,34 €, en diminution par rapport au résultat du compte 2017 (921.985,76 €). Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 716.817,43 €. Un prélèvement de 500.000 € est opéré afin d'alimenter le Fonds de réserve ordinaire. Le boni cumulé, après prélèvement, s'élève donc à 1.033.252,77 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.382.249,71 €
Dépenses ordinaires exercice propre	7.565.814,37 €
BONI exercice propre	816.435,34 €
Recettes globalisées ordinaires	9.425.176,12 €
Dépenses globalisées ordinaires	7.891.923,35 €
Boni avant prélèvements	1.533.252,77 €
Prélèvements	-500.000,00 €
BONI général	1.033.252,77 €



a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires **s'élève à 7.565.814,37 €, en augmentation de 366.556,5 € par rapport à 2017. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2018 atteint 91,82 %.**

	Compte 2018	Compte 18 / Budget 18	Compte 18 / Compte 17
Personnel	2.677.835,21	97,86 %	+ 143.067,09
Fonctionnement	1.698.257,52	77,74 %	+ 279.449,51
Transfert	1.947.986,03	93,96 %	- 99.340,81
Dette	1.241.735,61	99,64 %	+ 43.380,71
TOTAL	7.565.814,37	91,82 %	+ 366.556,50

Le faible taux d'exécution des dépenses de fonctionnement explique en grande partie la hauteur du boni constaté à l'exercice propre. Un montant de 486.145,12 € n'a ainsi pas été consommé en matière de dépenses de fonctionnement. Cet écart important entre le budget final et le compte au niveau de ce type de dépenses est observé depuis maintenant plusieurs exercices. Il est donc nécessaire de tenir compte de cette situation dans le cadre de l'élaboration des budgets. Un premier exercice visant à ramener les crédits de dépenses à un niveau plus réaliste a déjà été opéré dans le cadre de la modification n° 1 du budget 2019. Cet exercice devra être approfondi lors des prochaines échéances budgétaires.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);



- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires **s'élève à 8.382.249,71 €, en augmentation de 261.006,08 € par rapport à 2017. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2018 atteint 98,87 %.**

	Compte 2018	Compte 18 / Budget 18	Compte 18 / Compte 17
Prestation	293.275,30	118,03 %	- 18.587,29
Transfert	7.894.438,58	98,02 %	+ 185.566,82
Dette	194.535,83	110,95 %	+ 94.026,55
TOTAL	8.382.249,71	98,87 %	+ 261.006,08

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
PRI	1.901.786,49	1.881.673,71	1.971.046,79
IPP	3.122.174,29	3.325.755,45	3.245.820,28
Auto	96.580,20	99.341,40	104.070,12
TOTAL	5.120.540,98	5.306.770,56	5.320.937,19

On constate une amélioration des recettes du précompte immobilier par rapport à la prévision du budget 2018 de + 89.373,08 €. En revanche, au niveau des recettes de l'IPP, les droits constatés nets sont finalement inférieurs à la prévision de 79.935,17 €. Cette diminution semble due aux impacts du Tax-shift décidé par le Gouvernement fédéral. Cet élément implique une nécessaire prudence en matière de gestion de la fiscalité communale et ce, d'autant plus que les dernières estimations des impacts du tax-shift sur les exercices futurs semblent confirmer cette tendance.

2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat positif de 164.961,28 €.

Recettes extraordinaires exercice propre	256.267,56 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	544.047,33 €
Total exercice propre	-287.779,77 €
Recettes globalisées extraordinaires	5.018.329,71 €
Dépenses globalisées extraordinaires	4.853.368,43 €
BONI général	164.961,28 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;

les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

Des investissements pour un montant total de 439.635,29 € ont finalement été engagés en 2018 contre une prévision de 2.405.422,49 € dans le cadre du budget final. Les investissements engagés en 2018 sont les suivants :

Objets	Montant
Réfection voiries diverses	150.000,00 €
Honoraires révision du schéma de structure communal (SDC)	103.455,00 €
Réfection de la grange rue des Six Heures (honoraires)	56.742,00 €
Sécurisation des itinéraires cyclables points-noeuds/communaux (marquage au sol de logos "vélo")	31.072,80 €
Honoraires Plan investissement PIC 2019-2021	30.000,00 €
Equipement du hangar communal (matériel divers)	18.789,14 €
Remboursement de non-valeurs de droits constatés perçus SE (PIC 2013-2016)	14.364,51 €
Acquisition d'un véhicule camionnette (voirie)	12.121,63 €
Achats de matériel informatique (Hardware & software)	6.409,63 €
Achat d'une armoire maraîchère	5.926,18 €
Aménagements sécuritaires dévoiement dans l'entité (jardinières)	5.619,24 €
Achats de mobilier de bureau	4.221,45 €
Achats de mobilier scolaire	913,71 €
Total	439.635,29 €

Les principaux investissements prévus en 2018 mais non engagés sont les suivants :

- Consolidation des ruines du Vieux Château : 998.250 €
- Réfection de la grange des Six Heures : 416.112 €
- Acquisition du nouveau camion : 225.000 €
- Réfection des dalles béton : 150.000 €
- Aire de jeux du Square « Aremat » : 35.000 €
- Végétalisation des cimetières communaux : 35.000 €
- Acquisition de matériel de désherbage alternatif : 30.500 €
- Sécurisation des accès aux bâtiments scolaires : 25.000 €
- Acquisition de matériel de lutte contre les coulées boueuses : 20.000 €

b) Les recettes extraordinaires :

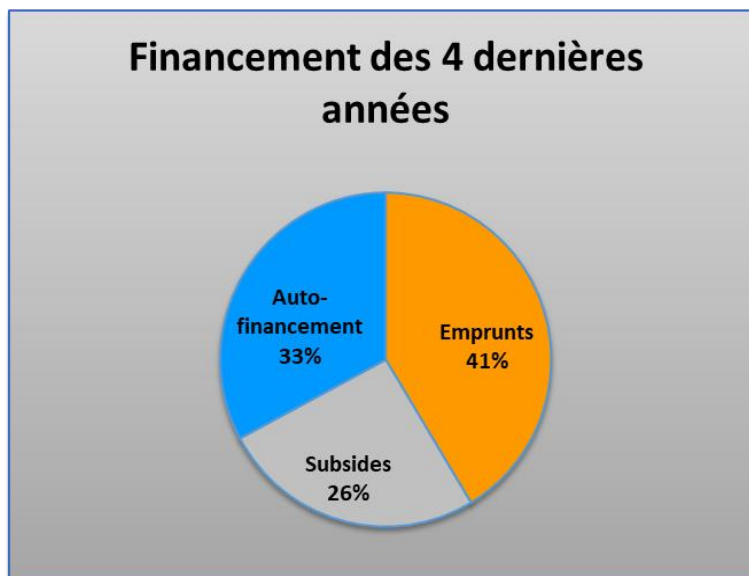
Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les recettes extraordinaires constatées en 2018 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 361.567,24 € (59,01%)
- Emprunts : 150.000,00 € (24,48%)
- Subsidés : 101.106,18 € (16,50%)

Le financement du service extraordinaire, sur l'ensemble des 4 dernières années, se répartit comme suit :



Pour rappel, dans le cadre de la modification n° 1 du budget 2019, la répartition des modes de financement du budget extraordinaire est la suivante :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 20%
- Emprunts : 40%
- Subsidés : 40%

La dette s'élève, fin 2018, à un montant de 8.064.495,21 € contre 7.299.116,55 € fin 2016 et 8.861.979,14 € fin 2017. La durée théorique moyenne de remboursement est de 8,76 ans en 2018 contre 8,26 en 2016 et 9,99 en 2017.

3. ■ Fonds de réserves et trésorerie

1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2018 est la suivante :



Intitulé	Disponible fin 2016	Disponible fin 2017	Dotation compte 2018		Utilisation compte 2018	Solde fin 2018
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	63.879,05	763.879,05	500.000,00	0,00	0,00	1.263.879,05
Fonds de réserve extraordinaire	1.134.165,61	865.922,23	0,00	486.255,26	356.405,86	995.771,63
TOTAL	1.198.044,66	1.629.801,28	500.000,00	486.255,26	356.405,86	2.259.650,68

Le disponible fin 2018 est supérieur de 273.204,57 € par rapport à la prévision établie dans le cadre du budget 2018. Cet écart est lié à une utilisation moindre qu'initialement prévue au niveau du fonds de réserve extraordinaire.

Ce montant actualisé sera intégré dans l'évaluation de l'état des réserves qui sera présenté dans le cadre de la prochaine modification du budget 2019.

2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune s'établit à un montant de 4.131.710,07 € fin 2018, en diminution par rapport à 2017 (4.208.722,72 €). Le rendement net de trésorerie est faible (542,48 € en 2018 contre 401,54 € en 2017) en raison du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt. Le graphique suivant illustre l'évolution de la trésorerie courante au cours de l'exercice 2018.

